

IBP : un pas vers la clarté ?

Author : spo

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#)

Date : 11 juillet 2012



Dans une situation où l'on n'y voyait décidément pas clair, une première petite lumière vient d'apparaître. L'abbé Philippe Laguérie, supérieur contesté de l'Institut du Bon-Pasteur (IBP) vient de faire paraître un communiqué dans lequel il annonce que sur les conseils de son avocat il remet les choses entre les mains de Rome :

Sur les conseils de canonistes romains et de mon avocat ecclésiastique, M. l'abbé Hervé BENOIT, chancelier du diocèse de Belley-Ars et vice-official de Lyon, je suis en mesure de communiquer officiellement :

les résultats des élections du Chapitre général tenu du 2 au 6 juillet 2012 et leurs déroulements ayant été contestés, j'ai décidé de remettre l'affaire entre les mains du Saint-Siège, afin qu'il tranche et permette à l'Institut du Bon Pasteur de continuer son œuvre dans la paix et l'unité.

A vrai dire, il n'y avait pas autre chose à faire et l'on peut légitimement regretter les effets annonces qui ont eu lieu sur les blogs. Quand une dissension de cette nature se révèle dans le cadre d'un chapitre général, il faut en référer à l'autorité supérieure, arbitre en la matière. En l'occurrence, dans le cas de l'IBP, il s'agit de Rome qui devra donc s'attaquer à ce nouveau problème dans un contexte général de doute et d'inquiétude.

Réuni en chapitre général au début de juillet, les capitulants de l'IBP ont élu leur supérieur général le 6 juillet. D'après les informations que nous avons pu recueillir, l'abbé Laguérie a

alors été réélu comme supérieur général.

Mais alors pourquoi cette contestation et cet autre vote qui devait conduire à l'élection de l'abbé Perrel comme supérieur général ?

Il semblerait que tout repose sur la contestation d'un vote par correspondance, qui aurait conduit à un nouveau vote général et à un changement de résultat. Contestant la remise en cause du vote par correspondance, l'abbé Laguérie aurait quitté le chapitre général.

Pour mémoire, rappelons les communiqués des deux parties, chacune s'attribuant la légitimité issue du chapitre général :

Sur le site de l'Institut du Bon-Pasteur, dont il détient toujours l'accès, l'abbé Laguérie faisait publier, le 6 juillet, le communiqué suivant :

Communication officielle

Toute communication officielle de l'Institut du Bon Pasteur doit évidemment être publiée sur ce site. Tout le reste serait un faux.

Le secrétaire particulier du supérieur général, Monsieur l'abbé Philippe Laguérie

De son côté, et le même jour, le secrétaire du chapitre général, l'abbé Louis Krolikowski annonçait :

L'Institut du Bon Pasteur, en son chapitre général, le deuxième après celui de fondation, a fait le point sur ces six années écoulées et a confirmé ses récents statuts dans la fidélité aux engagements pris en 2006. Etant une jeune fondation, l'Institut du Bon Pasteur se consolide guidé par les statuts approuvés par le Saint-Siège autour desquels de nombreux prêtres et séminaristes se sont unis dans le service de l'Eglise. Ont été élus :

l'abbé Roch Perrel supérieur général,

l'abbé Paul Aulagnier premier assistant,

l'abbé Leszek Kròlikowski deuxième assistant,

l'abbé Stefano Carusi troisième conseiller,

l'abbé Louis-Numa Julien quatrième conseiller,

En invoquant la protection de la Très Sainte Vierge Marie et de son Divin Fils Jésus,
Bon Pasteur.

Leszek Królikowski

Le secrétaire du chapitre général.

Courtalain, le 6 juillet 2012



Aujourd'hui, la situation est entre les mains de Rome, comme le veut la procédure légale. Mais, quoi qu'il en soit du résultat, on peut se demander dans quel état l'IBP ressortira de cette épreuve difficile. Cet institut est jeune et il repose en partie sur des anciens, aux personnalités très fortes et au passé de « baroudeurs ». On notera qu'ayant donné sa démission de son poste de premier assistant, l'abbé Guillaume de Tanoüarn n'a pas participé au chapitre général, alors même qu'il en est l'un des fondateurs. Si sa mésentente avec l'abbé Laguerie est notoire, l'autre équipe, conduite par l'abbé Roch Perrel, ne lui est pas non plus favorable.

Rome devra donc éclaircir les conditions du vote au chapitre général, mais cela ne résoudra pas les tensions qui existent entre les trois parties (au moins) de ceux qui constituent l'IBP aujourd'hui. Mais cette intervention romaine donnera certainement un peu de lumière sur un avenir qui s'avère, hélas, incertain.